

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Réhabilitation et extension de la patinoire de Châtellerauld – Marché de travaux du lot 18 Peinture sur ouvrages métalliques et bois**

*Mesdames, Messieurs,*

*La communauté d'agglomération du pays châtelleraudais a décidé la réhabilitation avec extension de la patinoire existante à la manufacture de Châtellerauld. Par délibération n°16 du bureau communautaire du 8 juillet 2013, modifiée par délibération n°25 du 14 octobre 2013, le bureau a autorisé le Président à signer les marchés, après consultation, pour la réalisation de ces travaux. Par délibération n° 13 du 17 février 2014, le bureau a autorisé le Président à signer un avenant n°1 au lot 2 Retrait matériaux amiante et plomb d'un montant de 4 533,60 € HT. Le montant des marchés de travaux s'élève donc à la somme de 2 148 744,77 € H.T. pour ces 17 lots initiaux.*

*L'état de la charpente bois découverte dans la "Rotonde" et la charpente métallique de la halle de la patinoire nécessitant une rénovation, une consultation est en cours pour un lot n° 18 : Peinture sur ouvrages métalliques et bois. Le montant du lot n°18 est estimé à 16 000 € HT.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L.2122-21-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales qui permettent à l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale de charger le président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 3 alinéa II.4. des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire",

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment la patinoire,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°16 du bureau du 8 juillet 2013 autorisant le Président à signer les marchés de travaux de réhabilitation et d'extension de la patinoire,

**VU** la délibération n°25 du Bureau du 14 octobre 2013 modifiant l'intitulé des lots,

**VU** la délibération n°13 du bureau du 17 février 2013 autorisant le président à signer l'avenant n° 1 au lot 2,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la rénovation et protection des charpentes métalliques et bois dont l'estimation est de 16 000 € H.T.

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 10 mars 2014**

**n° 5**

**page 2/2**

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché de travaux du lot 18 Peinture sur ouvrages métalliques et bois avec l'entreprise attributaire pour la réhabilitation et l'extension de la patinoire de Châtellerault.

La dépense sera imputée sur la ligne 414.24/2317/P1020/5330.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 12/03/14, n° 1355  
Publié au siège de la CAPC, le 11/03/14

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER